ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrie. — Téléphone 9-51

TAMPONNEMENT

Lundi soir, vers 6 heures 30, la voiture de charbon conduite par M. Emile Kennebronck, 38 ans, demeurant hameau du Trieux, 88, à Leers, a été tamponnée, rue du Coq-Français, par le tramway Mongy.

Le cocher, effrayé, voulant sauter en bas de sa voiture, s'enlaça un pied dans les rênes et tomba sur la chaussée, où il se fit une légère blessure à la tête. M. le docteur Vanlaer, requis, lui donna ses soins.

On ignore la cause de la collision et à qui il combe la responsabilité.

LA GRÈVE DE LA MAISON TOURAILLE EST TERMINÉE

Les 150 ouvrières mécaniciennes et finisseuses de la transformation de confections Touraille, qui, comme nous l'annonçions hier, avaient cessé le travail, l'ont repris hier, l'augmentation revendiquée leur ayant été accordée.

LA GRÈVE DES BANQUES REPREND

Comme nous l'avions annoncé, les employés des banques de Roubaix avaient été appelés à discuter avec leurs patrons respectifs. A la suite de ces entrevues, ils se sont réunis. Les patrons, selon les maisons, offraient 2 fr., 1 fr. et même 0 fr. 50 de prime journalière de vie chère. D'autres même, refusèrent de discuter avant que leurs employés n'eussent repris leur poste, et ne voulurent point promettre qu'aucune sanction ne serait prise contre les militants.

Devant ces propositions, par 309 voix sur 347, et 11 abstentions, les employés ont décidé la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction.

LA GREVE DES PEIGNERONS

La grève a peu près générale des peignerons de Roubaix, a entraîné à la grève forcée la presque totalité des ouvriers et ouvrières des peignages roubaisiens, soit plusieurs milliers d'ouvriers.

Les 250 peignerons réclament un salaire de 2 fr. 50 par heure, que plusieurs ont déjà.

UNE GREVE A LA MAISON DESQUENNE

Les trente ouvriers de la maison Desquenne, fabrique de caisses, rue de Tourcoing, 101, se sont mis en grève, hier, réclamant une augmentation de salaire. Ils veulent 3 francs de l'heure. Les patrons n'offrent que 2 fr. 40.

CHARBON TROP CHER

M. Julien Nottebaert, marchand de charbon et cabaretier, rue du Bassin, 14, a récolté un procès-verbal pour avoir vendu du charbon à un prix supérieur à la taxe, 29 francs les cent kilos au lieu de 23 francs, pris au magasin.

VOL D'UN JAMBON ET D'UN TOUR DE COU

Dimanche, vers 9 heures du soir, deux individus ont enlevé, à l'étalage intérieur de M. Mehuys, boucher, rue Pierre-de-Roubaix, 55, un jambon de la valeur de 100 francs, et ont pris la fuite. Mme Mehuys, les ayant aperçus, se mit à leur poursuite, et, au moment où elle allait les atteindre, l'un d'eux, se retourna, la saisit à la gorge, lui donna une gifle et lui enleva son tour de cou, valant une centaine de francs, puis les deux individus reprirent la fuite, sans qu'il fût possible de les rejoindre.

Une enquête est ouverte.

UN CYCLISTE A LA JAMBE BROYÉE

Hier, vers 4 heures, Charles Desfrennes, âgé de 15 ans 1/2, rue Darbo, 32, coursier chez Lecat-Souveaux, marchand de faïence, passant en bicyclette rue du Pays, en face de chez M. Alphonse Vernier, fut pris en écharpe par un tombereau de la maison Muflier-Delcourt (marchand de charbon, rue de l'Ouest).

La bicyclette fut brisée. Le jeune homme a eu la jambe droite broyée par une roue du tombereau, avec plaies et ecchymoses et les cinq orteils gauches fracturés.

COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : eau de Javel, brosses, fromage de Hollande, 6 fr. le kilo ; beurre salé, 13 fr. ; beurre frais, 15 fr. ; pommes au prix exceptionnel de 0 fr. 40.

Vin rouge : 1 fr. 75 le litre. — Mercredi 3, de 8 à 11 h., 2° jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 3° jaunes et vertes.

Pommes de terre : 0 fr. 35 le kilo. — Mercredi 3, de 8 à 11 h., 7° jaunes et vertes ; mercredi 3, de 2 à 4 h., 8° jaunes et vertes.

Le public est prévenu que dans le ravitaillement de quinzaine il y a de la chicorée en vente.

Avis et Communications

La Fédération des Associations d'Anciens Elèves des écoles publiques de Roubaix a l'honneur de prévenir tous ses membres qu'elle donnera sa première fête le samedi 20 mars, à 9 heures du soir, salle du Casino-Palace, Grande-Rue. L'entrée sera gratuite pour toutes les personnes munies du reçu de la cotisation de 1920 et de l'invitation qui leur sera envoyée ultérieurement.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Marie-Madeleine Kaltenbacher, rue Saint-Georges, 9. — Ludenne Derlerue, rue Fleurs, 65. — Théodore Deguse, rue des Longues-Haies, 56. — Georgette Houzé, rue Saint-Eleuthère, 34. — Marie-Thérèse Nutte, rue Leroister, 2. — Eugène Deledicques, rue Guingamette. — Arsène Castelain, rue Beaumarchais, 50. — Raphaël Meurin, rue d'Alger, 206. — Elise Debacker, rue Marengo, 23 bis. — Jeanne Galet, rue de Lannoy, 240. — Marguerite Lietaert, rue des Fondeurs, 15.

Décès. — Clara Delbart, épouse Demarque, 43 ans, rue Fontenoy, 83 bis. — Appoline Delereux, épouse Leuleroq, 29 ans, rue Charlemagne, 18. — Jeanne Segard, 30 ans, rue du Grand-Chemin, 2. — Jeanne Seynave, 8 ans, rue des Longues-Haies, 150. — Flore Desmet, 25 ans, rue Jacquart, 92. — Amédée Burggraeve, 12 jours, rue de Soubise, 20.

TOURCOING

PORT D'ARME PROHIBÉE

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 2 heures, les agents en patrouilles ont rencontré, rue de Roubaix, un individu dépourvu de pièces d'identité et porteur d'un revolver chargé de 6 cartouches.

Amené au poste central de police, il a déclaré se nommer Jules Lambrecht, âgé de 35 ans, chaudronnier, demeurant à Tourcoing, rue des Cinq Voies, cour Couteau, 4.

M. le commissaire du 1er arrondissement ouvre une enquête.

POUR IVRESSE

Le nommé Arsène Wattel, âgé de 47 ans, employé de commerce, demeurant à Tourcoing, rue du Brun Pain, 90 a été mis au violon pour ivresse publique.

ENTRE BEAUX-FRERES

La police a dressé contravention contre le nommé Emile Detaille, demeurant rue Jourdan, 8, pour violences légères exercées sur son beau-frère, M. François Debuigne, 36 ans, rue Jourdan, 12.

ESCROQUERIE AU CHOMAGE

La nommée Emma Michiels, femme Mattau, âgée de 22 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Tilleul, 149, a été prise par la police au moment où elle venait toucher des secours de chômage auxquels elle n'avait pas droit.

Cette personne, qui s'est mariée le 25 octobre 1919, se faisait toujours passer pour célibataire, vivant seule. De plus, elle travaillait depuis huit jours, ce qu'elle avait omis de déclarer.

ON DANSE

A la suite de l'enquête faite par M. le Commissaire du 2e arrondissement, sur la rixe survenue dans un débit situé au 32 de la rue de la Malcense, un procès-verbal a été dressé contre M. Hippolyte Roques, tenancier de cet établissement, pour avoir, sans autorisation, laissé danser chez lui.

VOL D'UN VELO

Sur plainte de M. Meurisse Fernand, employé chez M. Toulemonde, rue du Manège, 12, M. le Commissaire du 2e arrondissement a dressé procès-verbal pour vol d'une bicyclette, commis dans la nuit de samedi à dimanche, dans la cour de M. Toulemonde, au préjudice de ce dernier.

La police a ouvert une enquête.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le 27 février dernier, à 4 heures du soir, dans la salle de la forge de chez A. Malard et Cie, rue de Guisnes, 74, un ouvrier, M. Albert Bossuyt, âgé de 39 ans, demeurant rue du Nord, 110, à Mouscron, en coupant une barre de fer portée au rouge, a reçu un bout de fer sauté sur l'avant-bras droit. Il s'est brûlé assez sérieusement.

— Le 26 février dernier, dans l'usine T. et F. Motte frères, rue des Piats, 248, un mélangeur, M. Alois Desmet, âgé de 32 ans, demeurant rue du Blanc-Pignon, à Mouveron, en dégorgeant le tablier du briseur, s'est griffé profondément au bras gauche.

RETRAITES OUVRIERES

Les assurés des retraites ouvrières nés en février sont invités à se présenter, munis de leur carte annuelle, au bureau des retraites ouvrières, à l'Institut social, rue de Tournai, 11, dans l'ordre indiqué ci-dessous, afin d'échanger la carte annuelle périmée qui est en leur possession, contre une nouvelle carte :

Ordre d'échange. — Les assurés dont le nom commence par A B C, le jeudi 4 mars, de 8 h. 1/2 à midi ; D à Dh, le jeudi 4 mars, de 2 à 5 h. ; Di à K, le vendredi 5 mars, de 8 h. 1/2 à midi ; L à Q, le vendredi 5 mars, de 2 à 5 heures ; R S T U, le samedi 6 mars, de 8 h. 1/2 à midi ; V à Z, le samedi 6 mars, de 2 à 5 heures.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisitions, attestations, certicats.

Mercredi 3 mars 1920, de 9 h. 30 à midi 19.251 à 19.300 ; de 2 h. à 6 h., 19.301 à 19.350.

Jeudi 4 mar, de 8 n. 30 à midi, 19.351 à 19.400 ; de 2 h. à 6 h., 19.401 à 19.450.

Prière de se présenter personnellement muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, Place Sébastopol. — Mercredi 3 mars, 1 litre par personne pour 1.75 :

Secteur 3, cartes grises, de 8 à 10 heures ; cartes roses, de 10 à 12.

Secteur 4, cartes grises, de 2 à 4 ; cartes roses, de 4 à 6.

THEATRE MUNICIPAL

Direction : A. SANTARA

Jeudi 4 mars 1920, dernière représentation du chef d'œuvre de Léo Delibes : « LAKME », opéra-comique en 3 actes.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Bernard Pollet, rue de Lille, 44. — Carmen Vandenbulck, rue de Soissons prolongée, 4. — Louis Haquette, rue Auber, 114. — Jeanne Descamps, rue Sainte-Barbe, 25. — Jeanne Dauchy, rue des Girondins, 10. — Agnès Caillewaere, rue Saint-Pierre, 79. — Alice François, rue Cuvier, cité Saint-Louis, 18. — Odette Lefebvre, rue du Calre, 64. — Maurice Lefebvre, rue de Châlons, 3. — Henriette Dekeyser, rue de Bondues, 21.

Décès. — Camill Verfaillie, 16, rue de Lille, 121. — Henri Vandaele, 45 ans, rue Nationale, 122. — Hortense Deperchin, 71 ans, rue Belle-Vue, 94. — Maria Vuylsteker, 64 ans, rue Saint-Blaise, 40.

LILLE

La GRÈVE des TRAMWAYS

Jusqu'au bout !

Comme il fallait s'y attendre, le Syndicat des Employés des Tramways relève le gant que vient à nouveau de jeter la Compagnie.

A l'issue d'une réunion très courte, mais enthousiaste, tenue hier à la Bourse du Travail, les grévistes ont voté par acclamations, la réponse suivante, qui sera affichée sur les murs de la ville :

» *Aux organisations ouvrières.*

» *A tous les ouvriers.*

» *Au public.*

» Depuis toujours, notre syndicat a dit que la Compagnie était à même de payer son personnel.

» La Compagnie a toujours dit qu'elle ne le pouvait pas.

» De part et d'autre, des chiffres ont été donnés.

» Notre syndicat n'a jamais varié dans ses dépositions. La Compagnie, elle, comme un maître jongleur, reniait aujourd'hui ce qu'elle approuvait hier.

» Pour nous mettre d'accord, l'Administration municipale proposa un arbitre nommé par M. le Ministre des Travaux publics qui aurait pour mission d'arbitrer le désaccord de chiffres fournis par la Compagnie et du Syndicat et de dire souverainement, si la Compagnie est en mesure ou pas de faire droit aux revendications du personnel.

» Le *Syndicat a accepté*, mais la Compagnie, qui se sait en tort et qui craint la lumière, *vient de refuser.*

» Si les chiffres qu'elle a avancés étaient exacts, si ses allégations étaient vraies, son intérêt lui commandait d'accepter l'arbitrage.

» *En le refusant, elle avoue qu'elle a menti.*

» A vous, organisations ouvrières, à vous, ouvriers, à vous, public, de juger son attitude et de dire de quel côté est le droit.

» *Lillois.*

» Si vous êtes indéfiniment privés de tramways, vous avouerez que la faute en est à l'orgueilleuse Compagnie, et c'est en cortège que vous irez manifester sous ses fenêtres.

» *Ouvriers, camarades.*

» En grève depuis plus de trois semaines, vous savez avec quel courage nous luttons...

» Pour ne pas faire souffrir nos camarades de l'industrie privée, nous avions, les premiers quinze jours, accepté que nos camarades chauffeurs fussent remplacés dans leur travail. Un tel geste n'avait jamais été vu d'aucune assemblée de grévistes. Mais à ce beau geste, la Compagnie a répondu par une hautaine et dédaigneuse intransigeance.

» Aujourd'hui, elle refuse l'arbitrage proposé par la Ville. Elle sent qu'elle n'a pas dit la vérité.

» Donc, la lutte se poursuivra plus âpre et plus mordante que jamais.

» De par la volonté de la Compagnie, de par son intransigeance, de par sa peur de la vérité, vous serez, ouvriers, voués au chômage.

» *Le responsable, ne l'oubliez pas, est la Compagnie.*

» Avec nous, camarades chômeurs, vous viendrez, rue Aubert, clamer votre protestation.

» *Population Lilloise.*

» Sera-t-il dit qu'un homme, fût-il le baron Empain, de Bruxelles, le roi des Tramways défendu par M. Faure, saura, pour satisfaire un insolent orgueil et un faux amour propre, braver impunément toute une population, faire mourir de faim ses salariés, vouer au chômage des milliers d'ouvriers, priver les Lillois de tramways, entraver la marche du commerce et de l'industrie et, suprême violence, braver l'Administration municipale.

» Que tout Lille se souvienne de la guerre que la Compagnie fit aux voyageurs quelques années avant la guerre et, qu'avec nous, la population entière se dresse contre l'omnipotente Compagnie qui prétend, à l'instar du gouvernement boche de sinistre mémoire, faire la loi à la Ville.

» Tous contre les potentats de la rue Aubert.

» Vive Lille ouvrier ! Vive l'Union Syndicale ! Vive la grève jusqu'à la victoire !

» Voté en assemblée générale des grévistes, le 2 mars 1920 :

» Pour le Comité de grève :

» Henri MOLARD »

D'autre part, dans la soirée, le secrétaire du Syndicat a adressé au maire de Lille, la lettre ci-dessous :

Le Secrétaire général du Syndicat des Tramways de Lille,

à Monsieur Delory, maire de Lille.

Nous tenons à protester contre les inexactitudes avancées par la Compagnie dans sa lettre qu'elle vous a envoyée hier.

Il est faux que la Commission qui fut constituée à votre demande le 31 décembre 1919, fut une Commission d'arbitrage. Elle n'avait pas non plus à définir la capacité financière de la Compagnie, mais à vérifier sa comptabilité et à apporter les observations que suggérait son examen.

La Compagnie prétend que les parties en cause avaient à s'incliner devant la décision de cette Commission de vérification. Ni le Syndicat, ni la Compagnie n'avaient pris semblable engagement, pour la bonne raison que cette Commission n'avait aucune décision à prendre, mais un simple avis à donner.

Elle affirme également que le Syndicat ne s'est pas incliné devant les conclusions de la Commission. En partant ainsi, elle renverse les rôles, car, ne l'oublions pas, ces conclusions ne furent pas en faveur de la Compagnie, qui, du reste, les contesta, ce qui amena le Syndicat à élever des observations.

Enfin, elle objecte à nouveau que la grève a été déclanchée sans préavis. A nos revendications déposées au début de décembre, la Compagnie répondit par une non acceptation fin décembre. La Commission de vérification fut acceptée par nous le 31 décembre 1919, à condition qu'elle ait terminé ses travaux au plus tard le 15 janvier. La grève fut déclanchée trois semaines après l'expiration du délai.

Donc, pour préciser, la Compagnie ayant contesté les conclusions de la Commission, et cela dans le but de faire croire à la Ville qu'elle ne pouvait pas accepter nos revendications, le Syndicat a son tour, pour éclairer l'Administration municipale, apporta des contre-observations.

Avant de prendre toute décision, vous avez Monsieur le Maire, proposé, non plus une Commission de vérification, mais un arbitre souverain qui départagerait les parties. Il aurait donné un avis et prouvé si les contestations de la Compagnie étaient fondées ou non.

C'est ce que M. Faure, au nom du Conseil d'administration, vient de refuser, prouvant ainsi que nos observations étaient exactes et que la Compagnie a peur d'une chose : la lumière.

La crainte de la vérité seule motive sa dérobade.

Recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire général : G. MOLARD.

On se rend compte, par ces deux documents, que loin d'abandonner la lutte, les grévistes sont plus que jamais décidés à tenir jusqu'au bout.

La Vie Ouvrière

A TOURCOING

Les Ouvriers Terrassiers, Poseurs de Voies, Maçons, Paveurs et Aides, sont priés d'assister à la réunion technique qui aura lieu au siège du Syndicat, 105, rue de la Cité, le mercredi 3 mars, à six heures du soir.

A LILLE

UNION SYNDICALE DES OUVRIERS DES TRANSPORTS DE LILLE

Les ouvriers des transports de Lille, toutes sections réunies, le 2 mars 1920, à l'Union de Lille, protestent énergiquement contre le directeur de la Compagnie des tramways refusant l'arbitrage, proposé par la municipalité lilloise, arbitrage accepté par les camarades grévistes des tramways.

Déclarent que si la compagnie refuse de discuter et d'accepter l'arbitrage, de se solidariser avec les camarades des tramways.

Votent en principe la grève de solidarité, se séparent au cri de vive la Solidarité Ouvrière et invitent tous les camarades des transports à apporter leurs oboles à leurs frères de lutte.

Le secrétaire : H. LOBERT.

P.-S. — Des listes de souscriptions sont à la disposition des camarades, Bureau 6 et 7, à l'Union.

SOLIDARITE OUVRIERE

« Le Syndicat des tailleurs et couturières dans son assemblée générale du 1er mars, a voté à l'unanimité un secours de 100 fr. en faveur des grévistes des tramways. En outre de cette modeste obole, les tailleurs de Lille adressent aux camarades du petit rail leurs meilleurs vœux pour l'issue heureuse du conflit, les assurent de leur entière solidarité morale aujourd'hui, effective demain si cette nécessité s'imposait.

Pour la Commission : M. PORREYE.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET DES ENVIRONS (28, rue de Fives).

SECTION DE L'USINE DE FIVES

Ordre du jour. — « Les employés de l'Usine, réunis au grand complet au siège de leur section syndicale, 1, rue Aristote, à Fives, après avoir entendu l'exposé du secrétaire général :

Prennent acte de l'attitude négative de leur directeur à l'égard de leurs revendications présentées par le Syndicat auquel ils sont de plus en plus fermement attachés. Remercient leurs camarades délégués ouvriers pour leur présence à la réunion. Votent à l'unanimité le principe de l'arrêt du travail. Chargent leurs délégués et les membres du Conseil syndical de mener à bien les démarches et la propagande susceptibles d'éclairer le public sur la situation qui leur est faite et de faire aboutir leurs desiderata.

Se déclarent prêts à se prononcer d'une façon plus positive sur convocation de leur délégation à la suite d'un vote individuel. Envoient leur salut fraternel aux camarades des tramways en grève.

Se séparent aux cris de : Vive la Solidarité ouvrière ! Vive le Syndicat ! Vivent les travailleurs groupés au sein de la C. G. T. ! »

Par ordre, le secrétaire général : A. RAUX.

VOYAGEURS ET REPRESENTANTS. — Groupez-vous pour la défense de vos intérêts professionnels, faites-vous inscrire dès maintenant au syndicat « L'Avenir », rue de Tournai, 39, Lille. Permanence tous les dimanches, de 11 heures à midi.

Prière aux membres de s'y présenter pour y retirer leur carte 1920.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

EMPLOYES

Section Banque. — Réunion du Comité intersyndical mercredi soir, à 7 h. 1/2, salle du Gallion. Ordre du jour important. Présence indispensable des membres.

Section des auxiliaires de l'Etat. — Réunion ce soir mercredi à cinq heures, café du Ramponeau, Esplanade, pour les employés du centre de réparation. — Qu'ils se le disent.

JEUDI

DANS LA BOULANGERIE

Une réunion générale et obligatoire de tous les ouvriers boulangers aura lieu jeudi 4 courant, à 5 heures du soir, au siège, rue des Arts, 92, à Lille.

Vu l'urgence de la réunion, il ne sera pas envoyé de convocation et le présent avis en tient lieu.

Le Secrétaire : Marcel BAELDE.

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des tailleurs de pierres bleues, marbriers et polisseurs. — Jeudi 4 mars, à 6 h. 30 du soir, réunion mensuelle, rue du Molinel, 19.

Section des tailleurs de pierres blanches. — Jeudi 4 mars, à 18 heures 30 réunion de ses membres, 62, rue de Douai.

Section de Marcq-en-Barœul. — Grande réunion corporative jeudi 4 mars, à 6 heures du soir, salle Louis Bouderet.

Concours assuré de plusieurs camarades du bureau.

SYNDICAT DES OUVRIERS DE BRASSERIE ET MALTERIE DE LILLE

Jeudi 4 mars, à 6 h. 30 du soir, assemblée générale et indispensable pour tous, salle de la Bourse du Travail, 186 bis rue de Paris.

Ordre du jour : Réponse des patrons sur le contrat. — Questions urgentes à discuter.

Vu l'importance de cette assemblée les camarades se feront un devoir de tous y assister.

Le secrétaire : E. BRESSINCK.

VENDREDI

EMPLOYES

Section du gaz. — Réunion générale vendredi 5 mars, à 6 h. 30 au siège, 28, rue de Fives, de tous les employés travaillant au gaz. Prière aux délégués ouvriers d'usines de vouloir bien assister à cette réunion.

Ordre du jour : Revendications.

Le secrétaire général : A. RAUX.

SYNDICAT DES PRODUITS CHIMIQUES DE LILLE ET ENVIRONS

Assemblée de la Commission au siège, rue d'Arras, 147, vendredi 5 mars 1920, à 19 heures, soir.

Ordre du jour : Questions des tramways, réponses des patrons, etc...

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE ET CHARRONNAGE DE LILLE ET ENVIRONS

Le syndicat invite tous ses adhérents à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu le vendredi 5 mars, à 6 heures, à la « Ville de Bruxelles », rue du Molinel, 19; la présence de tous est indispensable; il y a extrême urgence.

Ordre du jour : la grève des tramways.

Il est rappelé également que la perception se fait le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maerten, rue Bourignon, 33, ainsi que chez le secrétaire, Vercaempt, rue des Dondaines, 16.

Le secrétaire, VERCAEMPT.

SYNDICAT DES COUPEURS EN CONFECTION

Réunion de commission vendredi 5 mars, à 6 h. 30 très urgent.

Le secrétaire : A. COURGOUBLE.

SYNDICAT DES DOUBLEURS EN CONFECTION

Assemblée générale de tous, vendredi 5 mars, à 6 h. 30, très important.

La Commission.

SAMEDI

SYNDICAT DE LA CHAPELLERIE ET CASQUETERIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Les ouvriers et ouvrières sont invités à la réunion générale qui se tiendra le samedi 6 mars, à 6 heures 30 du soir, au siège, 186 bis, rue de Paris.

Le Secrétaire : M. BENOIT.

BATIMENT ET TRAVAUX

Section de Wambrechies. — Grande réunion corporative, samedi 6 mars, à 7 heures du soir, au siège de la section.

Concours assuré d'un camarade du bureau.

DIMANCHE

EMPLOYES

Réunion générale des employés de la reconstitution (tous services réunis) y compris les agents techniques du S. T. E. de la région. Dimanche 7 mars, à 9 h. 30, salle du Tivoli-Cinéma, 28, rue de Fives.

Ordre du jour : Revendication licenciement.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Section mouleurs en plâtre et sculpteurs. — Assemblée générale, dimanche 7 mars, à 10 h. matin, 32, rue de la Clef. Présence indispensable.

Section de Loos. — Dimanche 7 mars 1920, salle du Cinéma Vermoost, rue Faidherbe : grande réunion corporative pour tous les ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics, avec le concours assuré de plusieurs camarades du Bureau.

— Les ouvriers des usines Kuhlmann sont spécialement invités à assister à cette réunion.

Il y va de leur plus grand intérêt.

Le Secrétaire, G. ROELS.

DESCAMPS, Trésorier.

SYNDICAT DES OUVRIERS ET OUVRIERES DE LA CHICORETERIE

Une assemblée aura lieu le dimanche 7 mars, à 3 heures de l'après-midi, au siège 98, rue de Paris.

Tous les camarades doivent y assister même les rares non-syndiqués afin de pouvoir prendre des dernières résolutions concernant le renouvellement du contrat collectif. Concours assuré des principaux délégués de l'Union de l'alimentation.

Le secrétaire : DE GEITER.

PARTI SOCIALISTE

FUNERAILLES CIVILES

GROUPE HENRI GHESQUIERE. — Tous les membres sont priés d'assister aux funérailles civiles de notre camarade regretté Parent Joseph, membres du Syndicat du Bâtiment (section des maçons) lesquels auront lieu le jeudi 4, à 2 heures précises du soir.

Assemblée, rue des Sarrazins, 104, cour Potié, 3.

Le Secrétaire : A. PLANQUE.

JEUNESSE SOCIALISTE LILLOISE

Le Gouvernement a voulu nous intimider en lançant contre les Jeunesses Socialistes un ordre d'informer pour excitation de militaires à la désobéissance, au sujet de notre appel aux conscrits de la classe 20, que nous avons publié dans toute la France. Il croyait nous faire peur : il nous a fait rire ; néanmoins, cette provocation méritait une réponse. Voici celle de la Jeunesse Socialiste Lilloise :

Jeunesse Socialiste Lilloise

Dimanche 7 mars 1920, à dix heures et demie du matin, Union de Lille, 147, rue d'Arras, Conférence publique, pour le Désarmement général. Orateurs : A. INGHELS, député du Nord ; SALENGRO, conseiller général du Nord.

Pour la Jeunesse Socialiste :

Le secrétaire délégué à la propagande :

L. VANDERBAUWEDE.

A BAUVIN

Réunion mensuelle du Parti ouvrier le dimanche 7 mars, à 17 heures du soir, aux sièges, chez Sion et Forster.

NOTA. — Dans le compte rendu de la dernière réunion, nous avons omis de citer notre camarade HOCHEDEZ Amand, comme membre de la Commission du Parti.

GROUPEMENTS D'ACTION SOCIALE

FEDERATION DE LIBRE-PENSEE SOCIALISTE OUVRIERE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Tous les délégués des groupes sont invités à l'assemblée extraordinaire qui se tiendra le dimanche 7 mars, à deux heures et demie du soir, au siège, 49 rue de Poids, à Lille.

En raison de l'ordre du jour se rapportant au Congrès et des communications importantes, qui seront faites ; la présence de tous les délégués est indispensable.

Le Secrétaire : JACOBS J.-B., adjoint.

ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

SECTION DE LILLE. — Les membres de la section se sont réunis en assemblée générale le 29 février : de nombreux A. C. avaient répondus à l'appel de la Commission.

La gestion du trésorier fut adoptée à l'unanimité.

Un appel fut adressé en faveur du concert organisé pour le 5 mars, le bénéfice de ce concert servira à l'alimentation de la caisse de secours des mutilés nécessiteux de l'A. R. A. C.

A l'issue de l'assemblée, une causerie sur la doctrine de Barbiux qui faite par le camarade Sion ; l'argumentation d'un contradicteur fut réduite à néant par une réplique documentée de l'apologiste de Barbiux ; les A. C. de l'A. R. A. C. sont et resterons toujours contre la guerre et les militarismes et pour l'Internationale des Anciens Combattants.

L'ordre du jour suivant a clôturé la réunion :

« La section lilloise de l'A. R. A. C., justement émue des poursuites intentées à leurs camarades des Jeunesses socialistes à propos de leur manifeste aux conscrits de la classe 1920 ;

« Proteste avec énergie et se déclare solidaire de leurs camarades dans la lutte engagée contre le militarisme ».

Par ordre, Le Secrétaire :

Louis NACHTERGAELE

POUR LES GREVISTES

Syndicat des ouvriers du gaz de Lille-Vauban	65 00
Syndicat des ouvriers du gaz de Marquette	42 55
Syndicat des Tailleurs de Lille	100 00
Filature Delebarre, Tison et Blankaert	187 60

PETITES NOUVELLES

LES RATS DU VOLANT. — Une auto conduite par M. Rotteau, au service de M. Bounain, domicilié à Carlignies, a été, rue Henri Kolle, gratifiée d'un coup de tampon par un véhicule de même genre, appartenant à M. Collier, brasseur, à Carvin. M. Bounain qui se trouvait dans la première auto, a été légèrement blessé à l'oreille. Sa voiture fut en outre fortement endommagée.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — En passant vers 9 h. du soir, rue des Manneliers, le soldat René Minne du 43e R. I. est tombé malade. Un passant propriétaire d'une voiture le transporta à l'hôpital Saint-Sauveur.

CYCLISTES MEFIEZ-VOUS ! — Deux cyclistes ont failli hier être écharpés par des autos. L'un de ceux-ci M. Vanarembecq, 16 ans, domicilié à Ronchin, rue du Prieuré par M. Jacquet, attaché à la Compagnie des chemins de fer du Nord. L'autre, M. Devienne, maire de Bourgholtzheim, par le chauffeur Joseph Pariot. Seules les bicyclettes écoperent.

COUP DE FEU DANS LA NUIT. — Au cours de l'avant-dernière nuit, vers minuit, place Philippe Lebon, un militaire appartenant à une patrouille escortée d'agents, a fait feu dans la direction d'un noctambule, appartenant à un groupe de jeunes gens jugés un peu tapageurs.

En admettant même que le militaire en question ait tiré en l'air, il est à souhaiter que pareil fait ne se reproduise plus. Il y a parfois en effet des balles perdues qui ne le sont pas pour tout le monde !...

EXPLOIT DE PICK-POCKET. — On recherche l'auteur du vol, en gare de Lille, d'un portefeuille contenant 25 francs et des papiers, commis au préjudice de M. Langier, pharmacien à Esquedreville.

LES MAUVAIS COPAINS. — M. Pierre Boulanger, journalier, demeurant à Saint-Quentin, a porté une plainte en vol contre deux individus qui lui sont inconnus. En compagnie de ces derniers, il était allé prendre une consommation dans un café de la place de la Gare. Ces quidams, après l'avoir quitté, allèrent chercher la valise et le paquet que M. Boulanger avait déposés dans ledit café.

LE PORTEFEUILLE DE LA COUTURIERE. — Mlle Gérard, couturière, rue de Fives, 81, passait rue Léon Gambetta. Un aigrefin lui soulève son portefeuille contenant une somme de 40 francs. Plainte a été déposée.

LE MUTILE ALLAIT UN PEU FORT. — Vers sept heures du soir, lundi, le mutilé de guerre Eugène Diétrick, 23 ans, demeurant à l'école de rééducation de Tourcoing, s'est distingué. Etant ivré, il se présenta à l'estaminet Mire, 4, rue Saint-Gabriel. Comme on lui refusait à boire, étant donné son état, il brisa trois carreaux. Des agents requis, essayèrent de le calmer, mais furent frappés. Cette séance se termina au violon.

AH ! LA SALE BETE ! — Vers quatre heures du soir, M. Arthur Gallet, 52 ans, camionneur, 128, rue Bernard, à Canteleu, passait rue Esquermoise, en conduisant un attelage. Il reçut de son cheval un coup de pied qui lui fractura la jambe droite. Après avoir été pansé dans une pharmacie, le blessé fut transporté à son domicile, en voiture d'ambulance.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN

Une bagarre dans un bol

DEUX BLESSES

Dans la soirée de dimanche vers 11 heures, une bande de jeunes gens dansaient au son d'un piano automatique dans la salle du débit de Mme veuve Marsal, rue d'Emmerin.

Soudain, pour un motif futile une discussion surgit entre plusieurs danseurs et une bagarre s'ensuivit.

Le garde Verquère qui se trouvait dans les parages intervint et ramena tout le monde au calme.

Au cours de la dispute le sieur Lepez Jules, 20 ans, demeurant 14, cité Saint-Georges, reçut plusieurs blessures assez graves à la tête et le nommé Craon Aldebert, 33 ans, demeurant à Haubourdin fut frappé d'un coup de couteau à la figure.

La gendarmerie a ouvert une enquête sur cette affaire.

UN ENERGUMENE. — Lundi, vers 6 heures du soir, le garde Wargny appréhenda le nommé Albert Cousin, demeurant cité Saint-Germain, 15. Celui-ci, qui était en état d'ivresse, voulait faire un mauvais parti à un cycliste qui passait au Pont fixe. Il retourna sa colère contre le garde.

Après avoir passé la nuit au violon, Cousin a été nanti d'un procès-verbal pour ivresse et outrages à agent.

AVIS AUX ETRANGERS. — Tous les étrangers doivent faire leur déclaration à la Mairie avant samedi, 6 mars.

CREDIT DU NORD

4-6-8, Rue Jean-Roisin — 19, Rue Nationale

LILLE

EMPRUNT NATIONAL 1920

Souscription du 19 février au 20 mars

Rente 5 % remboursable à 150 fr. Intérêts et prime nets de tous impôts présents et futurs.

Souscrire, c'est continuer l'œuvre de nos soldats.

SOUSCRIVEZ ET FAITES SOUSCRIRE

LA MADELEINE

LES VOLS A LA GARE. — Trois gamins de 12 à 13 ans ont été surpris par le brigadier Bourdon, alors qu'ils dévalaient un wagon ouvert. Une quinzaine de kilos de citrons et de figues manquaient. Les parents devront payer pour les gosses !

ELLE SERA LOGEE GRATIS ! — La police a mis en état d'arrestation la femme Julie Leclercq, 46 ans, demeurant rue Jeanne-Maillotte, qui devra purger une peine de huit mois de prison pour complicité de vols par recel.

MONS-EN-BARŒUL

CONSEIL MUNICIPAL

N'ayant pu assister à la dernière réunion du Conseil Municipal, un de mes amis m'a fait le compte-rendu de la séance et certes je crois pouvoir m'en rapporter à lui.

Il importe de dire que 18 conseillers étaient présents.

M. le Maire a annoncé d'abord que la délibération concernant les concessions du cimetière est revenue approuvée de la Préfecture. Nous donnerons plus tard le coût des concessions. Le Maire annonce qu'il n'y a plus de terrain libre au cimetière et qu'il faudrait ou le déplacement ou l'agrandissement. De Goedt en commerçant désintéressé, propose l'agrandissement et M. le Maire est de son avis, mais ce n'est pas celui de M. Barbe qui préconise l'établissement d'un nouveau cimetière et c'est logique, en dehors de l'agglomération. A l'encontre de l'avis du Maire la proposition de M. Barbe est adoptée.

On décide ensuite que le marché aura lieu tous les vendredis place de l'Eglise. Pendant 3 mois, les marchands pourront s'y installer sans payer de droits de place. Réjouissez-vous petits commerçants !

Le Maire propose ensuite que les loyers inférieurs à 300 fr. soient exonérés de l'impôt.

M. Barbe propose que soient exonérés de l'impôt les loyers inférieurs à 300 fr. pour les locataires dont les baux datent de 1914 ou antérieurs à 1914 et que soient exonérés les loyers inférieurs à 450 fr. pour les baux d'après guerre. C'est encore la proposition de M. Barbe qui est adoptée.

Le Maire n'a vraiment pas de succès.

Comme à la Chambre la Maire fait voter des douzièmes provisoires pour payer à fin de mois les employés de la Mairie.

Il est dix heures et demie et déjà quelques conseillers sont somnolents. Ils sont réveillés par l'arrivée bruyante de M. Fremeaux. Il est chargé d'une serviette qui ne renferme pas ses nombreux dossiers mais des coupons. Il s'excuse de son retard qu'il explique par la grève des employés de tramways, etc., etc... » cette occasion il ne lui